

COMMISSION NATIONALE DE FORMATION

Date : vendredi 26 mars 2021

Lieu : visioconférence Zoom

Heures : de 18h30 à 20h30

Destinataire : FSCF, membres de la commission nationale

Présents	<p><u>Membres de la commission:</u></p> <p>Dominique BOUNY, Youri DARBOURET, Pierre FREGNET, Guillaume GARREAU, Jean-Marc GELAIN, Dominique JOLY, Christophe JOSSON, Alexandra KEILING, David LOPES, Mourad MARTHI, Martine REGNIER, Michel SEGUI, Nathalie TRAILIN.</p> <p><u>Comités régionaux:</u> AuRA, Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, PACA, Pays-de-la-Loire.</p> <p><u>Invitées:</u> Maud BERARD, Anne-Marie LEMOINE, Caroline PARADIS,</p> <p><u>Siège fédéral:</u> Dorothée SIRVIN</p> <p><u>Conseiller technique national:</u> Éric LAMARQUE</p> <p><u>Vice-présidente en charge de la formation:</u> Cécile MERCIER</p>
Excusés	Alexandre DRUAULT, Karen HUGUEN, Christelle XALLE.
Absents	Thierry BELLIER, Jean-Jacques CAPLIER, Bruno CAUTAIN, Christian FAURE, Bertrand ROUSSEAU.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, et de la nomination du nouveau comité directeur, Cécile Mercier succède à Anne-Marie Lemoine au rôle de vice-présidence en charge de la formation.

Anne-Marie Lemoine quitte donc la CNF, mais pas la formation. Ses missions seront désormais axées autour de la formation des dirigeants. Nous lui souhaitons bonne continuation.

Le siège a connu ces derniers mois plusieurs départs, dont celui de Laurence Sauvez. Une réorganisation interne est en cours. Julien Mary, responsable du pôle activités et formations fédérales voit ses missions élargies et tient désormais le rôle de coordinateur des pôles en parallèle.

Pour l'assister dans ses missions, Pascal Le Gouic a été nommé adjoint du pôle activités et formations fédérales.

Suite aux départs de Maxime Dorseuil et Sacha Regnault, Thomas Mourier quitte les activités et reprend la responsabilité du développement, du marketing, et des partenariats.

Pauline Tardiveau récupère la gestion des manifestations sportives et ne sera plus l'interface des territoires pour ce qui concerne la formation aux activités sportives et à l'U.F.F. (unité de formation fédérale)

Dorothée Sirvin récupère le suivi de la formation fédérale, toutes activités confondues, U.F.F. compris.

Le contexte sanitaire a contraint à revoir le format des Assises de Printemps. Une édition inédite à distance rondement menée a donc eu lieu, avec une forte participation et une organisation technique efficace. Ce fût l'occasion d'accueillir les nouveaux élus du comité directeur et des territoires pour la nouvelle mandature. Les actions du PDF ont été présentées et détaillées (2 actions pour la CNF seront évoquées dans cette réunion : la suite de la refonte des cursus de formation via les brochures et le e-learning). ADAGIO a également été présenté par le prestataire ; il sera mis en œuvre dès la rentrée prochaine pour la prise de licences et l'affiliation des associations.

Un rappel est fait des consignes spécifiques à la crise sanitaire. Toutes les informations, guides et procédures sont disponibles sur le site internet de la fédération et mises à jour régulièrement : <https://www.fscf.asso.fr/actualites/epidemie-de-coronavirus-covid-19>

1 BROCHURE DE FORMATION

Plusieurs échanges avec les commissions nationales par activité amènent à repenser le processus de rédaction des brochures B.A.F. (Brevet d'animateur fédéral). La volonté première était de laisser les commissions en autonomie, le référentiel B.A.F. étant quant à lui suivi et validé en amont. Face aux difficultés et/ou incompréhensions de la commande initiale, il a été décidé de proposer un accompagnement semblable à celui des référentiels.

Dans cette logique, Caroline Paradis, responsable de la communication, est intervenue pour sensibiliser à l'utilisation de photos/illustrations et au droit à l'image dans les documents de formation. **Mode opératoire en annexe 1.**

Vu le nombre restreint de brochures réalisées à ce jour et au regard de l'évolution que prend la formation fédérale (volonté de développer le e-learning), les représentants de la CNF souhaitent réétudier la forme à adopter. Cette réflexion est à mener avec les commissions nationales. L'ordre du jour, dense, ne permet pas de développer ce point. Une réunion spécifique sera proposée prochainement.

2 E-LEARNING

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIF

Action numéro 36 du PDF 2020-2024 :

« Le développement du e-learning, ou apprentissage à distance, va de pair avec les travaux de développement de l'offre de formation de la fédération. L'adaptation des formations à des modules e-learning permettra de faciliter leur organisation, leur suivi, leur évaluation tout en faisant naître de nouvelles opportunités de développement. »

Echelon	Structures nationales
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">➤ 2020-2021 : Analyse des expérimentations en cours sur Forma'➤ 2021-2022 : Identification des formations pertinentes pour le e-learning avec les commissions, diagnostics pour l'adaptation des contenus, benchmark des solutions techniques et étude du modèle économique➤ 2022-2023 : Lancement de la solution technique retenue
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de formation disponible en e-learning➤ Nombre de participants aux formations➤ Mesure du modèle économique➤ Satisfaction de l'outil retenu par les utilisateurs

Au regard du contexte sanitaire et de l'arrêt d'une grande partie des formations, les instances dirigeantes demandent à ce que l'échéancier soit raccourci pour lancer une solution technique dès septembre 2021.

2.2 EXPERIMENTATIONS REGIONALES

Le comité régional de Normandie a proposé une première session 100 % e-learning sur l'U.F.F. (unité de formation fédérale). Nadia Desfaudais et Maud Bérard présentent le projet, les modalités de mise en place, l'outil choisi (Moodle). Le bilan est positif et le comité régional proposera une nouvelle session courant mai/juin. **Présentation en annexe 2.**

La commission nationale de gymnastique féminine, pôle jugement, a également travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'une plateforme dédiée à la formation des juges. Frédérique Brisset présente l'expérimentation, réalisée sur le territoire de Bretagne.

2.3 TRAVAUX A VENIR

Un questionnaire va être lancé pour identifier les formations pertinentes. En parallèle, un premier cahier des charges va être rédigé sur la base du travail réalisé par le comité régional Normandie, le groupe jugement de la commission nationale de gymnastique féminine, et l'institut de formation Forma'.

3 PROGRAMMATION 2021-2022

Le recensement des souhaits d'organisation de formations fédérales pour la saison 2021-2022 a été lancé à compter du vendredi 19 mars 2021. Un e-mail spécifique a été adressé aux organisateurs :

- comités départementaux, avec copie au comité régional de référence
- comités régionaux
- commissions nationales

Une information a été faite également lors des Assises de Printemps 2021.

Le recensement aboutira à la publication du calendrier fédéral 2021-2022. La mise en ligne sur le site Internet F.S.C.F est programmée du 5 au 9 juillet 2021.

3.1 PROCESSUS

La programmation prévisionnelle se déroule en 3 étapes :

- 1 – collecte des souhaits
- 2 – consultation et validation
- 3 – information et publication

3.2 ECHEANCIER

Etape 1 – collecte des souhaits		
Du 19 mars au 2 mai 2021	CD	Détermine ses souhaits à son échelle Communique la liste à son CR
Du 3 au 9 mai 2021	CR	Centralise les souhaits de ses CD Détermine ses souhaits à son échelle Communique la liste (CD + CR) au siège
Etape 2 – consultation et validation		
Du 10 au 30 mai 2021	Siège	Compile les souhaits Ventile les souhaits par activité Communique la liste à chaque CN
Du 31 mai au 6 juin 2021	CN	Consulte la liste des souhaits territoriaux Emet un avis favorable ou défavorable (motivé) Détermine ses souhaits à son échelle Communique la liste au siège
Etape 3 – information et publication		
Du 7 juin au 4 juillet 2021	Siège Elus	Compile les souhaits Valide ou invalide les avis des CN Valide ou invalide les souhaits des CN Communique les décisions aux CD, CR, CN Echange CD, CR ; CN (avis défavorable) Réajuste les souhaits (si accord CD, CR, CN)
Du 5 au 9 juillet 2021	Siège	Publie en ligne

3.3 CONSIGNES PARTICULIERES

Pour éviter les désagréments des saisons passées, des axes d'amélioration ont été mis en place lors de la saison précédente. Ces axes sont maintenus, à savoir :

- La priorité est donnée aux organisateurs ayant respecté les échéances. Les souhaits transmis tardivement sont étudiés ultérieurement ;
- Les calendriers de formations, de manifestations, d'évènements institutionnels et de réunions des commissions sont comparés pour éviter tout chevauchement ;
- En cas d'absence de retour à temps, le siège et les élus référents se substitueront à l'avis de la commission nationale ;
- Les commissions nationales doivent intégrer les souhaits de formation nationale dans les demandes de budget prévisionnel ;
- Les formations suivantes dépendent d'une organisation nationale uniquement : formation de formateurs, formation animateur expert.

4 EQUIVALENCE EXPERT / FORMATEUR

Suite à la réunion CNF d'octobre 2020 et la diffusion du compte rendu, un certain nombre de quiproquos ou questions sont remontés. Il convient ici de clarifier le propos :

- La formation AF3 (Animateur fédéral de niveau 3) et le brevet de cadre fédéral (B.C.F.) n'existent plus.
- Les compétences abordées dans cette ancienne formation ont été divisées en 2 nouveaux cursus :
 - o Diplôme d'Animateur Fédéral Expert (D.A.F.E.)
 - o Brevet de Formateur Fédéral (B.F.F.)

4.1 EQUIVALENCE EXPERT

Les anciens titulaires AF3 / B.C.F. voient leurs diplômes requalifiés automatiquement en Diplôme d'Animateur Fédéral Expert (D.A.F.E.). La réédition des parchemins est en cours.

Seuls les anciens titulaires AF3/B.C.F. inscrits au registre national fédéral bénéficient de cette équivalence automatique. Certains noms peuvent manquer. N'hésitez pas à contacter Dorothée Sirvin : dorothee.sirvin@fscf.asso.fr

Tout autre prétendant à la qualification d'expert doit poursuivre le cursus de formation ou déposer une demande d'équivalence classique : dépôt du dossier officiel avec pièces justificatives auprès du pôle activités et formations fédérales.

4.2 EQUIVALENCE FORMATEUR

Les anciens titulaires AF3/B.C.F. possédant une expérience d'encadrement de sessions de formations fédérales se voient attribués par équivalence le Brevet de Formateur Fédéral (B.F.F.). Cette équivalence est réalisée à la demande des commissions nationales.

Cette équivalence n'est pas automatique et s'adresse prioritairement à des candidats en activité (sur la base des déclarations d'ouverture et bilans de sessions des saisons passées).

Cette équivalence officialise le statut de formateur fédéral et permet aux candidats d'encadrer des sessions de formations fédérales. Ce statut est obligatoire pour encadrer depuis le 1^{er} septembre 2020.

Le brevet de formateur fédéral est en lien avec l'activité et le niveau technique. Un titulaire D.A.F.E option X+ B.F.F (par équivalence ou non) peut encadrer les niveaux de formation suivants dans l'activité X : initiateur, AF1, UFF, AF2, Expert.

Tout autre prétendant à la qualification de formateur doit poursuivre le cursus de formation ou déposer une demande d'équivalence classique : dépôt du dossier officiel avec pièces justificatives auprès du pôle activités et formations fédérales.

Liste actualisée des formateurs validés en annexe 3.

4.3 CAS PARTICULIER

L'ancienne procédure ne permettait pas, par principe, à un titulaire B.A.F. d'encadrer des sessions de formations. En toute logique, les titulaires B.A.F. n'ont pas été intégrés dans le processus de délivrance d'équivalence Brevet de Formateur Fédéral.

Toutefois, des dérogations ont été acceptées par le passé, selon les activités. Les organisateurs ou candidats qui souhaitent faire reconnaître leurs expériences sont invités à contacter directement Dorothee Sirvin. Il s'agit là d'une démarche spécifique.

Tout autre titulaire BAF prétendant à la qualification de formateur doit poursuivre le cursus de formation ou déposer une demande d'équivalence classique : dépôt du dossier officiel avec pièces justificatives auprès du pôle activités et formations fédérales.

Pour rappel le cursus Brevet de Formateur Fédéral est accessible dès la validation du B.A.F.

Le brevet de formateur fédéral est en lien avec l'activité et le niveau technique. Un titulaire B.A.F. option X+ B.F.F (par équivalence ou non) peut encadrer les niveaux de formation suivants dans l'activité X : initiateur, AF1, UFF, AF2.

Il ne pourra pas encadrer de session Expert puisqu'il ne possède pas lui-même cette qualification.

5 QUESTIONS DIVERSES ET CLOTURE

5.1 QUESTIONS DIVERSES

Question : Faut-il nommer officiellement un représentant formation comité régional pour devenir membre de la CNF ?

Réponse : Il est important que les organisateurs que sont les territoires soient présents, mais cela relève de l'organisation interne des comités régionaux. La CNF ne nomme pas de représentant.

Question : Suite à la refonte du cursus B.A.F., les commissions concernées prévoient-elles l'écriture d'un référentiel pour les formations bi-qualifiantes « gymnastique féminine et gymnastique masculine » (niveau initiateur et AF1) ?

Réponse : La commission nationale de gymnastique féminine est favorable à cette demande.

Demande de la CNF : Pour améliorer la communication quant aux mesures relatives à la formation, les comités régionaux peuvent-ils transmettre la liste des personnes référentes en matière de formation sur leur territoire respectif ? (nom – contact – champs d'intervention précis)

5.2 PROCHAINE REUNION

- En présentiel si possible
- Samedi 12 juin 2021

Cécile MERCIER,
Vice-présidente en charge de la formation

INTEGRER UNE PHOTO OU UNE ILLUSTRATION DANS UN SUPPORT FEDERAL

La plupart des documents de formation intègrent des photos ou/et illustration. Avant de les insérer dans un document, il convient, conformément à la loi, de s'assurer que nous disposons des droits pour exploiter ce support :

- Autorisation de l'auteur de la photo et/ ou de l'illustration (licence d'utilisation)
- Autorisation des personnes qui apparaissent sur la photo (droit à l'image)

Cela est d'autant plus nécessaire que les brochures de formation sont vendues au sein de la boutique FSCF, donc avec une notion d'utilisation commerciale.

Derrière chaque contenu affiché, il y a un photographe, un dessinateur, un graphiste... En tant que créateur de contenu, ces derniers sont protégés par le droit d'auteur (*Code la propriété intellectuelle*).

Si vous décidez d'utiliser l'un des contenus sans l'autorisation de l'auteur (licence ou cession)et/ou contrepartie (financière ou mention) qui doit au préalable être discutée, la fédération est susceptible d'être poursuivie et condamnée pour non-respect du code de la propriété intellectuelle.

1 INTEGRER DES IMAGES PROVENANT D'INTERNET

1.1 VIA UN NAVIGATEUR (EX : MOTEUR DE RECHERCHE GOOGLE)

Trouver la photo idéale sur un navigateur (ex : Google) ne signifie pas qu'il est autorisé de se l'approprier pour illustrer un site internet, une plaquette de communication ou une brochure de formation. Avant toute chose, il convient de vérifier la licence de droit d'auteur : le propriétaire de l'image autorise-t-il l'utilisation, la modification, et si oui dans quel contexte ?

Pour vérifier la licence de l'image, Google propose un outil très simple : Licences Creative Commons

- 1 – Dans le moteur de recherche, taper le mot clé correspondant à votre besoin d'image (ex : voiture bleue)
- 2 – Cliquer sur l'onglet « images »
- 3 – Cliquer ensuite sur l'onglet « outils »
- 4 – Cliquer sur « Droits d'usage » puis « Licences Creative Commons »
- 5 – Cliquer sur l'image voulue puis sur « Détails de la licence »

Les images sous licence Creative Commons sont listées, permettant une réutilisation partielle ou totale. Attention, il y a plusieurs catégories de licences, permettant des actions différentes. L'outil indique les actions possibles et les modalités.

Cette procédure est disponible, image étape par étape, sur le site suivant : <https://www.koffre.com/blog/comment-chercher-des-images-libres-de-droit-sur-google/>

1.2 VIA UNE BANQUE D'IMAGES (EX : FOTOLIA, ISTOCK, ETC)

Les banques d'images (ou photothèque) sont des bases de données qui regroupent d'innombrables images, photos et illustrations.

L'utilisation des images est soumise à des règles strictes par une licence d'utilisation. Un contrat est établi entre le photographe/graphiste et la banque d'images (contrat de cession ou de gestion de droits d'auteurs) puis entre la banque d'images et le client qui acquiert l'image (contrat d'utilisation).

Il existe plusieurs types de licence, dont les deux principales : licence de droit géré et licence libre de droit. La FSCF privilégie la licence libre de droit.

Une licence libre de droit permet à l'acquéreur une utilisation illimitée (dans le temps et dans l'espace) et sur tous les supports (contrairement à la licence de droit géré) une fois la licence acquise. Licence libre de droit ne veut donc pas dire gratuit. Cette licence est en effet payante, définit tout de même un cadre d'utilisation (ex : interdit d'utiliser une image dans un contexte pouvant nuire aux personnes représentées).

La FSCF dispose d'un compte sur la banque d'images « Istock ». Il est possible de faire une commande d'images auprès du pôle communication (dans la limite d'un budget éventuel préalablement défini à N-1 dans le budget de la commission). Attention, les banques d'images sont souvent des sites américains, dont l'offre ne correspond pas toujours à l'image véhiculée par la fédération. L'accès à ces banques d'images n'est pas recommandé en première instance. La règle est de privilégier les photos issues du terrain, de nos associations, de nos activités, de nos évènements, afin de respecter la charte graphique FSCF.

2 INTEGRER DES IMAGES PROVENANT D'UN CONTACT

Vous disposez d'images réalisées par un contact proche ou éloigné, bénévole ou professionnel, ou par vous-même. Tout comme les images disponibles sur internet, il convient de valider les conditions d'utilisation.

A ce titre la FSCF a créé tout récemment **un contrat de cession de droit à titre gratuit** (disponible à la demande auprès des pôles communication, activités & formations, ou juridique).

Chaque image devra faire l'objet d'un contrat de cession.

3 DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image permet de faire respecter votre droit au respect de la vie privée.

Ainsi, il est nécessaire d'avoir l'accord écrit pour utiliser l'image d'une personne (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation).

L'image peut être une photo ou une vidéo sur laquelle vous êtes identifiable, dans un lieu privé ou dans un lieu public : vacances, événement familial, manifestation sportive, culturelle, religieuse...

L'image peut être diffusée via la presse, la télévision, un site internet, un réseau social...

Toutefois, l'accord n'est pas nécessaire pour diffuser certaines images, sous réserve du respect de la dignité.

Par exemple :

- image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public si aucune personne n'est individualisée et dans la limite du droit à l'information,
- image d'un événement d'actualité ou d'une manifestation publique dans la limite du droit à l'information et à la création artistique,
- image d'une personnalité publique dans l'exercice de ses fonctions si le but de l'image est d'informer (un élu par exemple),
- image illustrant un sujet historique.

Il revient à l'auteur de la photo ou de la vidéo de s'assurer de l'accord des personnes qu'il capture.

Le simple consentement n'est pas suffisant. L'accord écrit doit préciser le support, l'objectif, la durée.

A ce titre la FSCF a créé tout récemment **une autorisation de cession de droit à l'image** (disponible à la demande auprès des pôles communication, activités & formations, ou juridique).

PRESENTATION DE LA FORMATION UFF EN E-LEARNING




Fédération Sportive et Culturelle de France
COMITÉ RÉGIONAL
NORMANDIE

UFF À DISTANCE

Retour d'expérience
Comité régional de Normandie

Révêler la passion qui vous anime.



SOMMAIRE

- 01 Introduction
- 02 Historique - Constats et causes
- 03 Historique - Sessions 2018 à 2021
- 04 Présentation UFF 2020
- 05 Organisation
- 06 Planning
- 07 Aperçu de la plateforme et choix pédagogiques
- 08 Bilan des stagiaires
- 09 Avantages du distanciel
- 10 Posture du formateur
- 11 Conclusion et questions


Fédération Sportive et Culturelle de France
COMITÉ RÉGIONAL
NORMANDIE

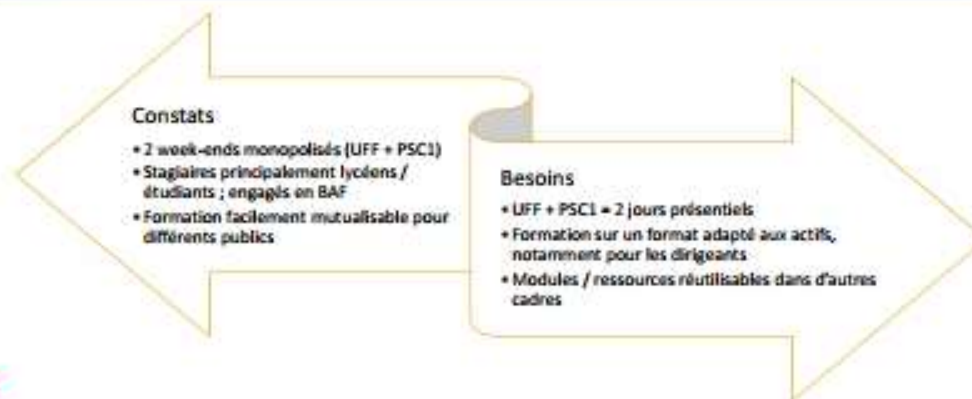
Révêler la passion qui vous anime.

INTRODUCTION – FORMATION EN LIGNE



Révéler la passion qui vous anime.

HISTORIQUE



Révéler la passion qui vous anime.

HISTORIQUE



Révêler la passion qui vous anime.

PRÉSENTATION UFF



Révêler la passion qui vous anime.

ORGANISATION



Liberté d'apprentissage :

- Accéder à la plateforme quand on le souhaite
- Réaliser les activités dans l'ordre que l'on veut
- Contacter les formateurs à tout moment grâce aux forums

Impératifs :

- Terminer un thème avant la visioconférence dédiée
- Réaliser toutes les activités et participer à toutes les visioconférences pour valider l'UFF



Révéler la passion qui vous anime.

PLANNING DES VISIOS



- 10/01 : visioconférence d'ouverture de 10h à 11h
- 17/01 : visioconférence Thème 1 de 10h à 11h30
- 24/01 : visioconférence Thème 2 de 10h à 12h30
- 31/01 : visioconférence Thème 3 de 10h à 12h
- 07/02 : visioconférence de synthèse et bilan de 10h à 11h



Révéler la passion qui vous anime.

PRÉSENTATION PLATEFORME ET CHOIX PEDAGOGIQUES



- Plateforme
- Modules et choix pédagogiques
- Outils de suivi



Révéler la passion qui vous anime.

BILAN STAGIAIRES

- Bilan positif, tant sur le fond que sur la forme
- A retenir :



Révéler la passion qui vous anime.

AVANTAGES FORMATION DISTANCIELLE



Révéler la passion qui vous anime.

POSTURE DU FORMATEUR

- Rôle capital, le formateur doit :
 - Créer des conditions d'apprentissages ludiques et dynamiques
 - Organiser la formation clairement et expliciter les étapes et les attendus
 - Créer des ressources et des activités attractives, esthétiques et ludiques
 - Accompagner les stagiaires dans leur appropriation des ressources
 - Être présent, communiquer, y compris sur les temps de plateforme
- Pour attiser la motivation et l'engagement des stagiaires et éviter le décrochage et le sentiment d'isolement

➤ Posture d'animateur de la formation, de coordinateur

**Pour que le stagiaire soit acteur de sa formation,
le formateur doit devenir metteur en scène**



Révéler la passion qui vous anime.

CONCLUSION



UFF = parfait pour le e-learning



Expérience positive à renouveler

Et pas seulement en période de crise !



Révéler la passion qui vous anime.



À vous de jouer !

Révéler la passion qui vous anime.

LISTE DES FORMATEURS PAR ACTIVITE

Le Brevet de Formateur Fédéral (B.F.F.) a été délivré, par équivalence, aux anciens titulaires AF3 (ou titulaires B.A.F. si l'AF3 n'existait pas dans le cursus), dont le cursus de formation ne présente aucune irrégularité, et à la demande de la commission nationale par activité concernée. Seuls les titulaires du Brevet de Formateur Fédéral peuvent encadrer une session de formation fédérale (à compter du 1^{er} septembre 2020). La liste est en constante évolution. Merci de contacter dorothee.sirvin@fscf.asso.fr pour toute demande.

Activités de pleine nature – Randonnée pédestre

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BABOU-RUAUDEL Geneviève	validé	BAF	AF1 – AF2
CHAPUIS Christian	validé	BAF	AF1 – AF2
DELLINGER Hubert	validé	BAF	AF1 – AF2
DERAS Michel	validé	BAF	AF1 – AF2
DIONET Monique	validé	BAF	AF1 – AF2
DUPONT Sébastien	validé	BAF	AF1 – AF2
FREGNET Pierre	validé	BAF	AF1 – AF2
JULLIEN Martine	validé	BAF	AF1 – AF2
LABBE Danielle	validé	BAF	AF1 – AF2
MAST Mathieu	validé	BAF	AF1 – AF2
MINODIER Gérard	validé	BAF	AF1 – AF2
ROSTANT Philippe	validé	BAF	AF1 – AF2
SCHAETZEL Guy	validé	BAF	AF1 – AF2
SEGUI Michel	validé	BAF	AF1 – AF2
SPEICHER Jean-Pierre	validé	BAF	AF1 – AF2
VOEGELE Adolphe	validé	BAF	AF1 – AF2

Activités de pleine nature – Marche nordique

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BABOU-RUAUDEL Geneviève	validé	BAF	AF1 – AF2
MAST Mathieu	validé	BAF	AF1 – AF2
ROSTANT Philippe	validé	BAF	AF1 – AF2
SEGUI Michel	validé	BAF	AF1 – AF2

Arts martiaux et sports de combat

La commission nationale n'a, à ce jour, octroyé aucune équivalence formateur. Elle ne dispose donc d'aucun formateur pour encadrer les sessions.

Eveil de l'enfant

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BARROU Emmanuel	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
CAUCHY-KERDONCUFF Marie-Pierre	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
GERVIER Marie-Claude	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
GRUFT Véronique	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
KEILING Alexandra	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
NAZAROWSKI Marie-France	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
VILLANUEVA Jean-Philippe	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert

Gymnastique féminine

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BRISAC-LECONTE Pauline	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
CARA-COLLE Murielle	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
DUBOIS Marianne	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
FRATTINI Quentin	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LIEVIN-GLORIEUX Florence	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
GUE-BELLAUNAY Rachel	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
HUIN Carine	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LEFRANC Emeline	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LEPELLEY-LHERMENIER Valérie	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
MANCHETTE Vickie	validé	BAF	AF1 – AF2
MESSAADI Sarah	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
NAPOLI Aurélie	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
NERO Orlane	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
PERINO Lolita	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
PORTENART Sophie	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
VITZIKAM Sandra	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert

Gymnastique masculine

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BONNET Corentin	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
BOUCHUT William	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
DOMINGUES Filipé	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
KERAUDREN Dwayn	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LAURENT Pierre	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LUX Sébastien	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
MOUSSA Rachid	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
MARTORELL Régis	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
DESMAS Thibaud	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert

Gymnastique rythmique et sportive

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
BANCTEL Lydia	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
BRIVOIS Corinne	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
DEBONNE Bérengère	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
MERCIER Cécile	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
OUVRARD Laura	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
DEIBER Hélène	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
LEMAIRE-MAIRESSE Sophie	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert

Twirling

NOM Prénom	Statut formateur équivalence	Diplôme fédéral le + élevé	Encadrement autorisé
LE GOUIC Pascal	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
SCHWARTZ Alexandrine	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert
NEUMANN Joffrey	validé	Expert	AF1 – AF2 – Expert